

Communiqué de presse

STRATEGIE NATIONALE E-SANTE 2020 : IL FAUT DESORMAIS PASSER A LA VITESSE SUPERIEURE SELON L'ALLIANCE E-HEALTH FRANCE

Paris, le 5 juillet 2016 – L'Alliance eHealth France, qui regroupe les entreprises de la e-santé, souhaite une mise en œuvre rapide de la stratégie nationale e-santé 2020, présentée le 4 juillet par Marisol Touraine. Les membres de l'Alliance s'accordent sur les grandes orientations de ce plan. Toutefois, ils s'interrogent sur les modalités concrètes de son application, face à l'importance des enjeux : rendre les bénéfices de l'e-santé accessibles aux 66 millions de Français et regagner une avance perdue sur la scène internationale. Ils souhaitent une clarification sur des aspects essentiels : le pilotage de cette stratégie, la coordination entre les acteurs, le modèle économique et le rayonnement des projets à l'international.

Lundi 4 juillet, la ministre des Affaires sociales et de la Santé a présenté la stratégie nationale e-santé 2020. Ses objectifs principaux : placer le citoyen au cœur de la e-santé, favoriser l'innovation, simplifier le cadre d'action des acteurs économiques et moderniser les outils de régulation. Pour cela, plusieurs chantiers concrets ont été évoqués par la ministre, parmi lesquels l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information, la définition de nouvelles méthodologies d'évaluation adaptées aux solutions d'e-santé ou encore l'encouragement à la co-construction des solutions par les professionnels, les patients et les acteurs économiques.

La France n'est plus en pointe en matière d'équipements en santé numérique

L'Alliance salue ces ambitions. Elles doivent s'appuyer sur le fort potentiel industriel, médical et technologique de la France, la qualité de sa formation, de son écosystème de recherche et de sa base de données de santé médico-administratives. Cependant, un constat doit être partagé : la France ne compte plus parmi les Etats les plus en pointe en matière de santé numérique ; une avance conséquente a été prise ces dernières années par d'autres, à l'instar des Etats-Unis notamment.

Pour permettre à notre pays de retrouver une place de premier plan en matière de santé numérique, l'Alliance insiste sur la qualité d'exécution de la stratégie et la nécessaire concertation avec les entreprises. La France ne peut pas miser uniquement sur l'excellence de son tissu médical et industriel, elle ne peut non plus se contenter d'expérimentations sans lendemain. L'e-santé doit entrer dans une phase de maturité, passant par la conduite du changement dans le quotidien des équipes médicales, car il s'agit d'évolutions organisationnelles.

La révolution annoncée doit devenir rapidement opérationnelle

Conformément à ses premières propositions¹, l'Alliance estime prioritaire le développement des usages, en particulier ceux concernant le DMP, la santé connectée et la télémédecine, l'accès et la valorisation encadrée des données de santé, les solutions multi-technologiques de santé.

¹ http://www.syntec-numerique.fr/sites/default/files/related_docs/ehealth-booklet-pp-2016-web.pdf

Pour que cette révolution entre enfin dans sa phase opérationnelle, les membres de l'Alliance eHealth France appellent :

- **à l'installation rapide du conseil stratégique** annoncé pour l'automne, sous le pilotage du ministère, qui devra impérativement être doté de pouvoirs de pilotage et de décision, et compter parmi ses membres des représentants de chaque branche des entreprises de la santé numérique présente au sein de l'Alliance;
- **à l'accélération de l'adaptation du cadre organisationnel et administratif** : plusieurs projets ayant démontré leur efficacité - pour certains traités dans la loi de modernisation de santé adoptée il y a maintenant plus de six mois, pour d'autres plus anciens encore -, restent bloqués par inadéquation du cadre administratif. A titre d'exemple, la généralisation du télé-suivi de prothèses cardiaques, techniquement mûr, reste entravée par l'absence de tarification de l'acte médical associé et par l'incapacité de l'assurance-maladie de fonctionner sur la base d'une facturation dématérialisée ;
- **à l'association des entreprises aux travaux visant à l'installation d'un cadre pérenne pour la prise en charge des solutions d'e-santé** ; une première étape en seront les travaux de co-construction annoncés par le ministre qui devront identifier des mécanismes d'évaluation solides et adaptés aux solutions d'e-santé.
- **à un appui fort des pouvoirs publics à l'export des entreprises françaises** ; fortes de leurs réussites et de leurs expertises acquises au niveau national, elles pourront se positionner dans un marché concurrentiel, stratégique et en croissance, au bénéfice de l'attractivité de la France.

A propos de eHealth France[®]

Contacts :

Pierre Laurent, coordinateur général et porte-parole de l'alliance eHealth France[®]

Jean-Bernard Schroeder, secrétaire de l'alliance eHealth France[®] –

contact@ehealthfrance.com

Relations presse / Agence PRPA : Catherine Gros - catherine.gros@prpa.fr - 06 11 72 84 17 et/ou Guillaume De Chamisso - guillaume.dechamisso@prpa.fr - 06 28 79 00 61

A propos de la FEIMA

La Fédération des Editeurs d'Informatique Médicale et Paramédicale Ambulatoire (FEIMA) rassemble les principaux éditeurs du secteur libéral de la santé. La FEIMA est forte d'une représentativité de l'ordre de 70% du marché ambulatoire. Ses membres équipent plus de 300 000 professionnels de santé français (médecins, paramédicaux, officines pharmaceutiques, dentistes, laboratoires de biologie, prestataires de santé à domicile, et structures d'exercice coordonné).

La stratégie de représentativité pluri professionnelle de la FEIMA, au regard des orientations politiques et des nouvelles organisations qui en découlent, favorise la pertinence de son implication dans un contexte de transversalité accrue nécessitant des prises de position cohérentes et coordonnées de la part des industriels.

www.feima.fr

Contact : Francis Mambrini - Président - francis.mambrini@cegedim.fr - 06 73 25 45 24

A propos du LEEM

Organisation professionnelle fédérant les entreprises du médicament, le Leem s'inscrit au cœur des grands enjeux de santé. Dans un contexte sans précédent de mutation scientifique et industrielle, il se mobilise, avec ses 270 adhérents et leurs 100 000 collaborateurs, pour promouvoir l'innovation et le progrès au service des

patients, et pour renforcer l'excellence française en termes de recherche et de production. Promoteur de comportements responsables au sein du système de santé, le Leem contribue, par une démarche de qualité, de sécurité et de transparence, à renforcer la confiance dans le médicament. »

Contact : Stéphanie Bou – 01 45 03 88 38 – sbou@leem.org – Jean Clément Vergeau – 01 45 03 86 82
jcvergeau@leem.org

A propos du LESISS

Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux, créé en 2005 par une vingtaine de chefs d'entreprises et fédère aujourd'hui plus d'une centaine d'adhérents. LESISS regroupe ainsi la plupart des industries des technologies d'information de santé et pour le médico-social. Grands acteurs internationaux et PME expérimentées s'y côtoient afin d'élaborer, en concertation avec la Puissance publique et ses opérateurs, ainsi qu'avec les représentants de professionnels de santé, des Fédérations hospitalières et les Associations de patients, les nouveaux usages qui permettent une disponibilité plus équitable du système de santé pour tous nos concitoyens. Ces usages, qui s'articulent autour des technologies de l'information et de la communication, visent à faciliter la réduction de la fracture sanitaire, en constituant une composante essentielle pour l'émergence d'une filière industrielle exportatrice. www.lesiss.org

Contact : Régis Sénégal – Président - Regis.SENEGOU@groupe-sephira.fr – 06 61 70 08 92

A propos du SNITEM

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les NTIC impliquées dans la Santé. Il fédère quelques 375 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le SNITEM est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics. www.snitem.fr - [@Snitem](https://twitter.com/Snitem)

Contact : Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse –
nathalie.jarry@snitem.fr – 01 47 17 63 35 / 06 64 77 51 59

Relations presse / Agence PRPA : Guillaume de Chamisso - guillaume.dechamisso@prpa.fr - 01 77 35 60 99 /
06 28 79 00 61

A propos de Syntec Numérique

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies. Syntec Numérique représente 1 500 sociétés adhérentes, soit 80 % du chiffre d'affaires de la profession.

Présidé depuis juin 2016 par Godefroy de Bentzmann, Syntec Numérique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels. www.syntec-numerique.fr

Contact : Caroline Barbier – Déléguée à la communication - cbarbier@syntec-numerique.fr - 01 44 30 93 00 /
06 99 85 48 24

Relations presse / Agence Wellcom : Elise Plat - ep@wellcom.fr - 01 46 34 60 60